

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 02 MARS 2023**

**DELIBERATION N°2023.00075**

**PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL METROPOLITAIN - APPEL A PROJETS  
SOLIDARITE ALIMENTAIRE : VALIDATION DES PROJETS RETENUS AU TITRE  
DE LA PREMIERE SESSION**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 24 février 2023

Nombre de membres en exercice : 71  
Nombre de présents : 59  
Nombre de pouvoirs : 8  
Nombre de voix : 67

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,  
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,  
Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,  
M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,  
M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,  
Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jordan DA SILVA,  
M. Jean-Luc DÉGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,  
M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET,  
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,  
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT,  
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH,  
M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA,  
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,  
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,  
M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,  
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,  
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 10 mars 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20230302-D20230007510

Date de mise en ligne : 10 mars 2023

M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON,  
M. Robert KARULAK donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à M. Jean-Marc SARDAT

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Cyrille BONNEFOY, M. André CHARBONNIER,  
M. Gérard TARDY

## DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 02 MARS 2023

### PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL METROPOLITAIN - APPEL A PROJETS SOLIDARITE ALIMENTAIRE : VALIDATION DES PROJETS RETENUS AU TITRE DE LA PREMIERE SESSION

Le Bureau métropolitain en date du 06 octobre 2022 a validé le lancement d'un appel à projets permettant de favoriser l'accès des publics précaires à une alimentation saine, durable, locale et choisie, pour la période 2022-2026.

Cet appel à projets s'intègre dans le volet du Plan de relance métropolitain dédié à des « mesures sociales, pour faire émerger un bien-être social ». Il répond également aux objectifs fixés par la Métropole, tant au titre :

- de son Plan Pauvreté, pour la prévention et la lutte contre la précarité et l'exclusion au sens large ;
- qu'au titre de son Projet Alimentaire Territorial, pour la réduction des inégalités sociales et spatiales d'accès à une alimentation de qualité.

L'appel à projets, qui s'adresse aux différents acteurs du territoire (associations, CCAS, structures de l'ESS, groupements de producteurs...), vise à encourager le développement de projets répondant aux axes suivants :

- **accessibilité alimentaire** : amélioration de l'accès des publics vulnérables/isolés à des produits sains, durables et locaux ;
- **introduction de produits locaux et/ou bio** : amélioration du contenu des colis et repas proposés dans le cadre de l'aide alimentaire, ou des denrées en vente dans les épiceries sociales et solidaires notamment, en introduisant une part significative de produits locaux et/ou bio ;
- **sensibilisation des publics** : à une alimentation saine et évolution des pratiques alimentaires au regard des recommandations nutritionnelles.

Lancée le 17 octobre 2022, la première session de candidature s'est clôturée le 06 janvier 2023.

Il est proposé d'attribuer un financement aux six porteurs de projets, listés ci-après :

- Amicale Laïque de Beaubrun (Saint-Etienne),
- Association Parc Montaud et Atelier Chantier d'Insertion Montaud (Saint-Etienne),
- Centre social Soleil Levant (Firminy),
- Collectif Vivre Ensemble à Montreynaud (Saint-Etienne),
- Epicerie solidaire des Quatre Ponts (Andrézieux-Bouthéon),
- Espace Boris Vian (Saint-Etienne).

Le détail des projets (objet, dépenses envisagées, territoire d'intervention, montants sollicités et subvention accordée) est présenté dans un tableau en annexe.

Le montant total des subventions accordées s'élève à :

- 121 006 € TTC en investissement ;
- 30 816 € TTC en fonctionnement.

Des conventions seront établies entre Saint-Etienne Métropole et chaque porteur de projet, qui préciseront les montants alloués à chaque projet, ainsi que les modalités de financement.

Dans le cas où le coût réel des projets menés serait inférieur au montant prévisionnel indiqué dans la convention, le montant de la participation de Saint-Etienne Métropole serait recalculé au prorata de la dépense totale réellement engagée et justifiée du projet par le bénéficiaire.

Par ailleurs, il est précisé que le calendrier prévisionnel de la seconde session de cet appel à projets est modifié comme suit par rapport au cahier des charges initial :

- 1<sup>er</sup> février au 28 avril 2023 : dépôt des candidatures ;
- 6 juillet 2023 : validation par le Bureau de Saint-Etienne Métropole des dossiers retenus.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve, au titre de la première session de l'appel à projets, l'attribution des subventions récapitulées dans le tableau en annexe, pour un montant total maximum de 121 006 € TTC en investissement et de 30 816 € TTC en fonctionnement ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions correspondantes,**
- **les dépenses correspondantes seront imputées aux budgets fonctionnement de la politique de la ville et du développement local chapitre 65, et au budget investissement du développement local chapitre 20, destination ACSOS, de l'exercice 2023.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

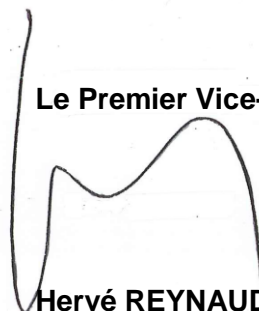
Pour extrait,

La Secrétaire de Séance,



**Siham LABICH**  
4<sup>ème</sup> Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



**Hervé REYNAUD**